



**Municipalité de
Saint-Cléophas-de-Brandon**
750 rue Principale
Saint-Cléophas-de-Brandon (Québec) JOK 2A0
Téléphone: 450-889-5683



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT #2019-05-13-1 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, le règlement concernant le traitement des élus du conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 février 2022

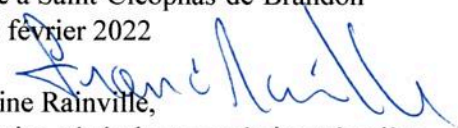
Rémunération actuelle	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération total
Maire	4 808,70 \$	2 404,35	7213,05 \$
Conseillers	1 418,42 \$	709,21 \$	2127.63\$

Rémunération proposée	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Maire	5 289,57 \$	2 644,78\$	7 934,35 \$
Conseillers	1 560,26 \$	780,13 \$	2 340.39 \$

Le présent règlement aura un effet à partir du 1^{er} janvier 2022. La rémunération ici présentée au tableau sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier, selon l'indice des prix à la consommation pour le Québec, établi par Statistique Canada et selon l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'adoption du règlement en titre a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon le 14 février 2022 qui se fera à huis-clos, et publicisé par vidéo-conférence sur le site web de la municipalité.

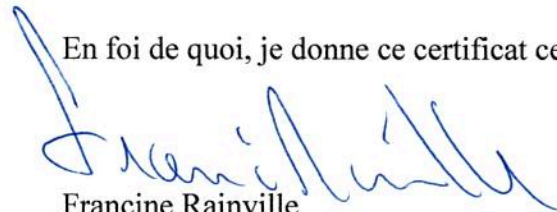
Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon
Ce 15 février 2022


Francine Rainville,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, Francine Rainville, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice du bureau municipal au 750, rue Principale, St-Cléophas-de-Brandon et via le site web, en date du 12 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour de février 2022


Francine Rainville
Directrice générale et greffière-trésorière.